



**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Septembre 2020 18 h 00**

**Membres présents :** Madame SAUTEREL Anne-Lise – BOUILLOT Bernard – BOUSQUET Alain  
– CAZALS Magali – FARENQ Germain – PUJOL Jean Marcel – VIGNAU Laurence -

**Membre (s) absents excusé(s) :** - : NORMAND Elisabeth – ROUX Robert pourvoir à CAZALS  
Magali – SAUTEREL Stéphane pourvoir à PUJOL Jean Marcel -

**Membre (s) absents :** ROQUES Moïse

**Secrétaire de séance :** VIGNAU Laurence

**1- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/08/2020**

**Madame le Maire propose** aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la séance du dernier **Conseil Municipal**.

**Elle demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont des observations à formuler.

**Le Conseil** adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2- DOSSIER SUBVENTIONS DEPARTEMENT FAIC 2020**

**Madame le Maire informe** les membres du Conseil Municipal que des travaux de remise en état des trottoirs le long de la RD 922 et sur certaines parties des villages sont nécessaires.

**Elle rappelle** que la voirie communale devant le cimetière communal d'Andabre est endommagée et nécessite un reprofilage et une mise en forme totale.

**Elle présente** les devis dressés par les entreprises habilitées à exécuter ces travaux le montant estimatif s'élève à 36 325.00 € HT soit 43 590.00 € TTC.

**Elle précise** que ces travaux peuvent rentrer dans le cadre de demande de subvention au titre du programme FAIC – Hors programme Patrimoine et Voiries auprès du Conseil Départemental.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Montant HT des travaux :	36 325.00 €
Aide du département (80 %) :	29 060.00 €
Participation de la commune :	7 265.00 €

**Le Conseil municipal** ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré.

**Le conseil approuve** le projet d'aménagement des trottoirs et de la voirie communale pour un montant total de travaux de 36 325.00 € HT ainsi que le plan de financement proposé.

**Le conseil sollicite** auprès du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible au titre du programme FIAC 2020 – Hors programme Patrimoine et Voiries.

### 3- ADMISSION EN NON VALEUR

**Madame le Maire** donne lecture des états de créances irrécouvrables enregistrés sous les numéros de listes n° 4269890231 et 4269900231 pour un montant total de 584.22 €.

**Elle précise** que ces créances concernant des factures d'eau et d'assainissement des exercices antérieurs restées à ce jour impayé. Les personnes concernées sont parties sans laisser d'adresse ou décédé, de ce fait la trésorerie n'a pas pu enregistrer les recouvrements ni effectuer les poursuites.

**Elle propose** donc de porter ces créances en non-valeur, de procéder à leurs mandatements au compte 6541 du budget communal et demande au conseil d'en délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire** et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**ACCEPTE** de porter les créances des listes n° 4269890231 et 4269900231 en non-valeur pour un montant de 584.22 €.

#### 4 – CONVENTION REGROUPEMENT SCOLAIRE PABO/ST GENIES

**Madame le Maire** rappelle au Conseil municipal la création en 1990 du regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I.) des écoles de Pabo et Plaisance entre les communes de Rosis, Saint Geniès de Varensal et Castanet le Haut.

**Elle précise** que les communes de St Geniès de Varensal et Castanet le Haut prennent en charge sur leur budget communal le fonctionnement de leur établissement. Afin de déterminer le montant de la participation qui doit être demandée à chaque commune à la fin de chaque année scolaire, il convient de formaliser une convention qui établisse les conditions de gestion et le mode de répartition des dépenses de fonctionnement des écoles du regroupement ainsi que celles des activités périscolaires.

**Madame le Maire demande au Conseil Municipal** de prendre connaissance de ce projet de convention et de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**ACCEPTE** le projet de convention entre les communes de Rosis, Saint Geniès de Varensal et Castanet le Haut, pour la gestion des charges de fonctionnement et des activités périscolaires du regroupement pédagogique intercommunal des écoles de Pabo et Plaisance.

**AUTORISE Madame le Maire** à signer la dite convention ainsi que tous les actes ou documents subséquents.

#### 5 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET COMMUNAL ( Ecritures comptables)

**Madame le Maire informe** les membres du Conseil Municipal des régularisations comptables demandées par la trésorerie de Lamalou-les-Bains concernant l'acquisition du matériel informatique et le paramétrage des logiciels correspondants.

**Elle propose** de modifier les prévisions du budget primitif par la décision modificative suivante :

Investissement / Dépenses :

Compte 2183	-700.00 €
Compte 2051	700.00 €

**Elle demande** au Conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

**Le Conseil** ouï l'exposé de **Madame le Maire** et après en avoir délibéré,

**ACCEPTTE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications budgétaires comme mentionnées ci-dessus.

#### **6- MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX TARIFS ET REGIE**

**Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal** que pour la gestion de la maison du Mouflon et du Caroux à Douch, il a été créée une régie de recettes afin d'encaisser les produits mis à la disposition des visiteurs.

**Elle précise** que cette année, en raison de la crise sanitaire et des contraintes irréalisables de sécurité, la Maison du Mouflon et du Caroux n'a pas ouvert pour la saison 2020. Cependant des denrées périssables sont en stock et la date limite de consommation sera dépassée lors de la prochaine saison.

**Elle propose**, afin de ne pas jeter de denrées périssables, de les céder à l'association « Couleurs Caroux » qui organise un marché de nuit. Pour cela il y a lieu de déterminer le prix de la vente de la bière « Montéliote » et du miel de « Garrigues » pris par cette association.

**Elle demande** au conseil de bien vouloir en délibérer.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le maire** et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés :

**ACCEPTTE** de céder à l'Association « Couleurs Caroux » la bière et le miel qui ont des dates limites de consommations proches.

**FIXE** le prix de vente de la bière Montéliote à l'association Couleurs Caroux à 1.65 € la bouteille et celui du miel de Garrigues à 6.00 € le pot de 500 gr.

**DIT** que cette recette sera inscrite dans le registre de la régie.

#### **7- DOSSIER BRIZOLIER LE CROS CESSION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET ENQUETE PUBLIQUE**

**Madame le Maire rappelle** aux membres du Conseil Municipal de la délibération n° 20200716-9 du 16 juillet 2020 concernant l'ouverture d'une enquête publique pour la vente d'un bien à Mr BRIZOLIER au hameau du Cros.

**Elle précise** que des renseignements complémentaires ont été demandés au service de la préfecture et que le dossier est plus complexe que prévu.

En effet tous les frais concernant l'enquête publique pour le déclassement d'une partie de la rue faisant partie du domaine public communal sont à la charge exclusive de la commune. Il n'est pas possible de transférer ces frais sur le demandeur comme prévu dans la délibération du 16 juillet 2020. Les délais d'instruction sont également longs et la publication couteuse.

**Elle propose** donc de renoncer à cette cession et demande au conseil d'en délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire** et après en avoir délibéré A l'unanimité des membres présents et représentés :

**ANNULE** la délibération n° 20200716-9 du 16 juillet 2020, reçue en Préfecture le 7 août 2020.

**REFUSE** de lancer la procédure d'enquête publique pour déclasser une partie de la rue du domaine public communal.

**DECIDE de ne pas céder du domaine public communal, quel que soit le demandeur et le lieu concerné.**

**8- CREATION GRADE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> classe Mr DELACOUR Fabrice à temps complet.**

**Madame le Maire rappelle** aux membres du Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des besoins, elle propose la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1 novembre 2020.

**Madame le Maire demande** au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire** et après en avoir délibéré A l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1 novembre 2020.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la création de cet emploi.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi seront prévus au budget de l'exercice.

**9 – CREATION GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet.**

**Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal** qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des besoins, elle propose la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 17 heures hebdomadaires, à compter du 6 octobre 2020.

**Madame le Maire demande au Conseil Municipal** de délibérer sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré A l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** la création d'un emploi permanent à temps non complet, à raison de 17 heures hebdomadaires, d'adjoint Administratif Territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 6 octobre 2020.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la création de cet emploi.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi seront prévus au budget de l'exercice

**10– RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)**

**Madame le Maire indique aux** membres du conseil que le RIFSEEP comprend 2 parties :

1/ l'indemnité de fonction de sujétions et d'expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle.

2/ Le complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir.

L'indemnité de fonction est versée mensuellement.

**Elle indique** que le montant de L'IFSE est réexaminé :

1/ en cas de changements de fonctions

2/ tous les deux ans en l'absence de changement de fonction

3/ en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.



**Elle propose** de reconduire le régime indemnitaire RIFSEEP aux deux nouveaux grades créés.

**Le Conseil Municipal** ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré A l'unanimité des membres présents et représentés :

**ACCEPTTE** la proposition de Madame le Maire.

### **Questions diverses :**

- Intervention de la commission de sécurité et alarme feu pour les Gîtes René Magnaldi et Marcel Cèbe de Douch : Coût d'une nouvelle installation 5000 € environ ; se renseigner sur l'utilité d'une telle intervention en dessous de 16 lits et sur les règles de sécurité de ce type d'hébergement.
- Organisation du conseil municipal : il est décidé la mise en place d'une réunion régulière pour une meilleure circulation de l'information ; prochaine réunion mercredi 7 octobre 2020 à 18 heures ;
- Divagation des animaux : problème récurrent de chats errants : en cours de traitement
- Compteur LINKY : Nous allons organiser des réunions d'information avec un représentant d'ENEDIS et un représentant de l'association Robin des toits afin que chacun puisse se faire une opinion : infos sur date et horaires donnés aux habitants dans les boîtes aux lettres.
- Visite de la commune par les conseillers : visite exhaustive de la commune les 23 et 24 septembre 2020.
- Photocopieur : Coût exponentiel du photocopieur, revoir le contrat ou le fournisseur : RDV prévu en septembre se renseigner aux autres mairies ou avec un autre fournisseur
- Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de l'Hérault : Conformément à l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire à laquelle les agents qu'ils emploient souscrivent. La commune participera entre 4 et 6 euros.
- Commissions Com Com : la liste a été donnée à Sylvie pour envoi.
- CPIE assemblée générale le 19 septembre 2020 : Mme CAZALS Magali représentera la commune.

- Repas de Noël des aînées : Nous avons décidé d'organiser un repas mais au vu des contraintes sanitaires, cette suggestion est remise à l'année prochaine et nous distribuerons cette année des colis comme d'habitude.
- Encombrants : point de collecte derrière la mairie, à la place du lavoir à Andabre : faire une étude du coût de ce projet.
- Nettoyage des Gorges d'Héric le 26 septembre de 15 h à 18 h : Nous avons décidé de nous associer à la commune de Mons qui est à l'origine de cette initiative l'info a été donnée aux habitants dans les boîtes aux lettres.
- Réunion à prévoir entre les conseillers et les employés communaux pour échanger et mieux se connaître : Date à programmer rapidement
- Feux de camp dans les Gorges d'Héric et Colombières : comment les éviter ? mettre des panneaux mais ils y sont déjà ...l'ONF ne peuvent rien faire seule une personne assermentée peut verbaliser et il n'y a personne sur cette grande commune !! Pas de solution à cette date.
- Entretien de Rosis : nettoyer en amont de l'écoulement des eaux en haut du hameau et déplacer la grille du bas de la rue (grille qui est sur la route)
- Entretien du terrain de boules à Douch : faire un grand nettoyage de façon à ce qu'il puisse être de nouveau utilisé comme boulodrome ; faire intervenir les employés communaux si besoin.
- Désignation des délégués pour la commission de contrôle des listes électorales : Conseiller Municipal Mme CAZALS titulaire Mr PUJOL Suppléant ; Proposition des délégués (un titulaire et un suppléant seront choisis parmi ces 5 noms) SATRE Jean-Louis, MARTY Roxane, RONCHAUD Bernard, LUNA Gérard, BARTHEZ Julien. Pour le TGI Titulaire Mme FUNDA Arlette , FRISON Eric.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30**